Bloc-Notes veveysan

P.P. N° 150

Organe officiel du
Parti Socialiste Veveysan
38e année
Tirage: 9'500 exemplaires

9 septembre 2005
Case postale 855
1800 VEVEY 1
CCP 18-6390-3

http://ps-veveysan.ch

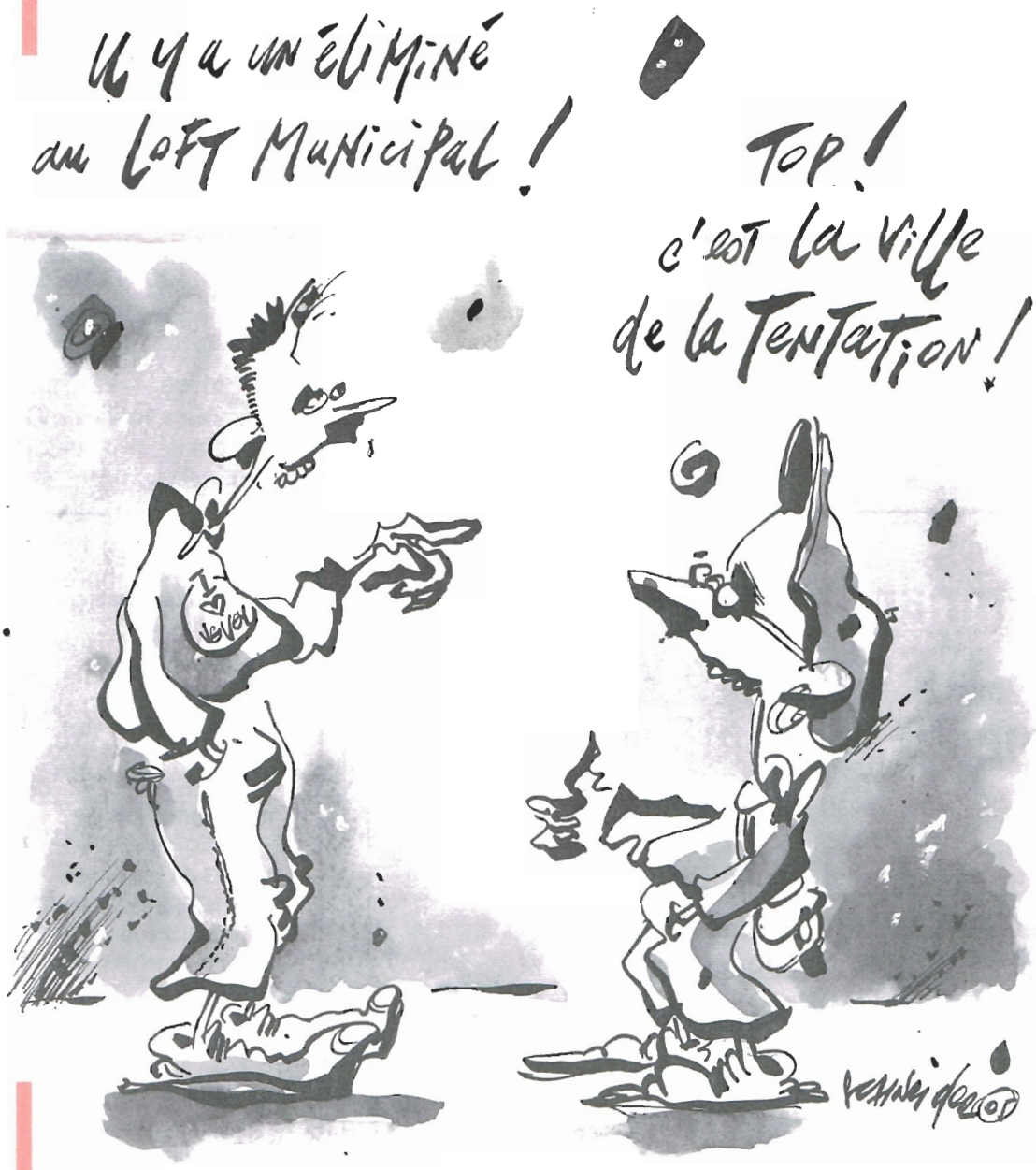

Edito
Des raisons d'espérer
page 2

Actualité veveysanne
- Rue du Conseil
page 3

Actualité veveysanne
- Dénonciation de la Municipalité au Préfet
page 4

Actualité veveysanne
- Déclaration de la Municipalité au Conseil communal de Vevey
page 5

Actualité veveysanne
- Un Syndic inapproprié !
page 6

Elections communales
- Un cadre clair pour des projets réalistes: le PS Vevey annonce la couleur
page 7

Votation fédérale
- OUI à la Libre circulation des personnes
page 8

Edito

Des raisons d'espérer

Eric GAVIN
Horticulteur-Paysagiste
Coprésident section PS Vevey
Conseiller communal

Il y a une année exactement, je disais ici ma consternation, partagée par de nombreux conseillers communaux de tous bords, devant le retrait du préavis sur la sécurité et déjà, l'échec non avoué du Syndic Rigot et le gâchis qui en résultait.

Aujourd'hui, le sentiment qui domine après la dernière séance du Conseil communal est autre: hormis le combat d'arrière-garde de radicaux revanchards et malhonnêtes tentant de sauver l'impossible – à savoir le respect perdu de leur chef – en dénigrant, voire en insultant, les journalistes, le Président du Conseil et un Municipal socialiste, hormis cette rage radicale donc, les autres groupes ainsi que la Municipalité dans son désaveu de l'avocat-syndic Rigot ont fait preuve de dignité.

Garder sa dignité et son calme (!) n'est en effet pas si facile face au comportement du politicien Rigot et de ses pairs radicaux. A trop vouloir renier l'héritage d'Yves Christen et de la Municipalité précédente, la faction réactionnaire du grand vieux parti inféodée à son chef arrogant n'a fait que déstabiliser la majorité de droite et jeter le discrédit sur toute la classe politique. Il faut bien constater que la seule constante politique de cette majorité sans vrai leader a été de s'opposer à la gauche. C'est peu et ce n'est pas gouverner. Les Veveysans ne sont pas dupes: aucun projet d'envergure ne s'est concrétisé, ni même n'a progressé durant cette législature. De plus, certaines voies prometteuses comme le développement durable ou l'appui à une culture diversifiée ont été abandonnées au seul profit de certains privilégiés.

Cette majorité divisée, décomposée, avec à sa tête un syndic discrédité n'est plus garante d'une stabilité nécessaire aux changements que notre ville s'apprête à vivre.

La perspective qui s'ouvre aujourd'hui est celle d'un changement de majorité, d'un changement de valeurs. Les socialistes veveysans se sont toujours battus pour l'ensemble des habitants de la ville, conscients de la richesse de leur diversité, interpellés par les difficultés quotidiennes, défendant le bien-être de tous.

Le parti socialiste veveysan est prêt à relever le défi de rétablir la confiance, en jouant les cartes de la transparence et de la participation citoyenne et cela: MAJORITAIREMENT !

E. G.

Recommandations de vote du Parti Socialiste Veveysan pour le 25 septembre 2005

» **Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union Européenne et révision des mesures d'accompagnement**

OUI

Bloc-Notes veveysan

fondé en 1967

Editeur responsable:
Eric Gavin

Rédacteur:
Laurent Ballif

Réalisation graphique:
Madeleine Morvan

Impression:
Rapide Offset Service, Ecublens

Paraît 3-4 x par année

Ont participé à ce numéro:
Denise-Claire Aubort
Serge Ansermet,
Daniel Beaux
Pierre-Alain Dupont
Eric Gavin, Lionel Girardin,
Yvan Schneider

Abonnement: 15 francs

Abonnement de soutien: ce que vous pouvez.

CCP: 18 - 3391 - 7

Actualité veveysanne

Denise-Claire AUBORT
Employée de commerce
Conseillère communale

RUE DU CONSEIL

> Séance du 16 avril 2005 (20h00-22h40)

Le parti socialiste, par **Eric Gavin** et **Alexandra Melchior**, co-signe une interpellation visant à placer Vevey hors de la zone d'application de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), en négociation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'interpellation débouche sur une résolution, et le Conseil accepte assez nettement de demander un arrêt des négociations, refuse par avance la privatisation des services publics essentiels, et déclare symboliquement la commune de Vevey «zone hors-AGCS».

Le principal objet de cette séance est la demande de prolongations de délai pour répondre aux motions en suspens. Signalons que la plus ancienne, datant de plus de 20 ans, est celle de la socialiste **Christiane Oguey** à propos de l'avenir des anciennes colonies des Monts-de-Corsier !

Deux communications (30 km/h à Plan-Dessous / Macarons pour le parcage à Plan-Dessous) permettent au Municipal **Pierre-Alain Dupont** de défendre une vision que le PS a incluse dans son programme 2001 déjà.

> Séance du 19 mai 2005 (20h00-22h40)

En ouverture de séance, le Municipal Ducraux présente le projet d'aménagement de surface de la Place du Marché, qui ne soulève pas l'enthousiasme.

Pour s'adapter à la nouvelle Constitution, le mandat de la commission de gestion est prolongé de six mois. Par contre, un nouveau Président du Conseil sera élu en décembre pour les derniers six mois.

Le Groupe socialiste intervient, par **Vladimir d'Angelo**, pour soutenir l'indexation des salaires 2005 des fonctionnaires. Il s'étonne pourtant du procédé employé par la Municipalité, utilisant les bénéfices de 2004 pour financer une dépense hors budget 2005. Comme à son habitude, le Syndic refuse de répondre à ces questions légitimes.

Le socialiste **Daniel Beaux** dépose une interpellation constatant que la Municipalité ne respecte pas le règlement du Conseil en matière de réponse aux interpellations, en particulier celle qu'il a déposée en mars à propos de la double casquette du Syndic dans l'affaire de mobbing.

Le Conseil accepte de vendre pour 650'000 francs une parcelle à la rue de l'Union, la maison s'y trouvant devant être rénovée par ses nouveaux habitants-propriétaires. Le Conseil a également approuvé un crédit complémentaire de 800'000 francs pour éponger le dépassement du chantier de rénovation de la Maison Scanavin. Enfin, il a pris en considération une motion demandant que le Conseil soit informé des objets étudiés par la Conférence des Syndics.

Séance du 23 juin 2005 (20h00-23h10) – Séance télévisée

Le Président lit deux lettres de conseillers socialistes. **Jean-Marie Racine** s'enquiert des intentions de la Municipalité à propos du Château de l'Aile, et l'annonce du retrait de ce préavis lui indique qu'il n'a pas à convoquer la commission du Conseil pour une 3e séance sur cet objet. Par ailleurs, **Ascension Muñoz**, **Serge Ansermet** et **Eric Gavin** ont dénoncé la Municipalité au Conseil d'Etat pour non respect des délais de réponse aux interpellations.

L'étude de la gestion 2004 de la ville soulève peu de questions, la plus incisive émanant du socialiste **Serge Ansermet** qui s'étonne que la Municipalité n'ait jamais fait figurer dans son rapport les affaires où elle doit plaider. Depuis 1996, l'affaire de mobbing n'a jamais été évoquée au Conseil !

La réponse aux vœux de la commission suscite quelques débats, en particulier à propos de la future terrasse du Riviera Lodge (le socialiste **Vladimir d'Angelo** condamne la vente d'alcool à deux pas d'Equinox), les problèmes de parcage et de police, les places en garderies et le chômage des jeunes (annonce par le Municipal **Laurent Ballif** de la nouvelle opération des Stages d'insertion).

Aux comptes, la socialistes **Ascension Muñoz** fait preuve de combativité et revient à la charge pour pouvoir consulter les notes de frais des Municipaux. Le Syndic tente de biaiser en s'abritant derrière le règlement, ce à quoi **Serge Ansermet** oppose le droit d'investigation de la Commission de gestion. Finalement, promesse est faite que la commission aura ces pièces.

Enfin, le mode de financement choisi par la Municipalité pour couvrir l'indexation intégrale des fonctionnaires suscite un débat fleuve, mais le procédé est finalement accepté après que le Syndic eut daigné apporter les explications simples que le Conseil demandait !

> Séance du 30 juin 2005 (19h30-22h15) – Séance télévisée

Les crédits complémentaires ouvrent une vive controverse, car il s'agit surtout d'éponger les 370'000 francs que la ville a été condamnée à payer à une ancienne employée licenciée. Le socialiste **Daniel Beaux** revient à la charge sur la base de son interpellation sur le double mandat de Me Rigot. **Serge Ansermet** hésite à refuser ce crédit, considérant que le dommage est dû pour une bonne part aux erreurs de l'avocat de la ville.

Aui vote, le crédit est tout de même largement accepté, les socialistes estimant cette décision justifiée puisque la Municipalité de l'époque avait commis une injustice en licenciant son employée. Le Groupe de conserver ses doutes quant à la manière dont la procédure a été menée par le Syndic.

Un débat a lieu sur le Château de l'Aile, à l'occasion d'une motion et d'une interpellation sur ce sujet, destinées à explorer d'autres pistes possibles pour sa transformation ou sa réaffectation.

Cette dernière séance avant les vacances est suivie d'une collation servie à la Plage.

D. A.

Actualité veveysanne

Dénonciation de la Municipalité au Préfet

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Vevey a pris la regrettable habitude de ne pas donner suite aux interpellations qui lui sont soumises lors des séances du Conseil communal. 15 interpellations sont ainsi en souffrance. Trois datent de 1999.

Or, la loi exige une réponse rapide de la municipalité: à la séance suivante, l'affaire doit être réglée. Quasi systématiquement, le Syndic Rigot annonce que réponse sera donnée lors d'une séance ultérieure. Dans la plupart des cas, cet engagement reste sans suite.

Les conseillers communaux socialistes Ascension Muñoz, Eric Gavin et le soussigné en ont eu assez et ont dénoncé ce laxisme au Conseil d'Etat. Celui-ci a mandaté le Préfet, et nous attendons les mesures que prendra cette instance.

Ce laxisme trouve son origine chez le Syndic Rigot. Celui-ci met de côté toute interpellation quelque peu gênante, vraisemblablement dans l'attente que l'interpellateur se lasse...

Peut-être que les réponses attendues si longtemps seront données lorsque le Syndic aura démissionné!

» Les preuves sont là, qui contredisent les affirmations du Syndic

Serge ANSERMET
Conseiller communal
Membre du Conseil intercommunal du SIGE

Depuis longtemps la rumeur parcourait les bancs du conseil communal, s'amplifiant au point de devenir un doute récurrent, jusqu'à l'interpellation du groupe socialiste dont les questions pertinentes et ciblées ont définitivement montré que l'on avait menti effrontément aux conseillers communaux. En effet, malgré les dénégations répétées du Syndic-avocat, les documents que nous avons vus révèlent non seulement que des offres transactionnelles ont bel et bien eu lieu, mais que, pour des raisons diverses, elles n'ont pas été relayées en Municipalité, ni bien sûr au Conseil communal. Ces documents montrent également que le Syndic-avocat ne pouvait ignorer le conflit d'intérêt évident qui existait dans ce dossier, mais les menaces du Bâtonnier de l'Ordre des avocats vaudois n'ont pas fait fléchir son absurde détermination.

Tout au long de cette procédure, Dominique Rigot à manqué à son devoir d'information auprès de son client en ne lui signalant pas les diverses propositions de la partie adverse et en ne transmettant pas les offre de la Municipalité. Mais plus grave est son attitude et ses mensonges vis-à-vis du Conseil communal, car il est maintenant clair qu'il a menti, soit volontairement soit par omission. Mais, à chaque fois que ses mensonges sont mis à jour, comme un enfant pris sur le fait, le voici qui essaie à nouveau de tromper son monde en tournant la situation à son avantage.

cette fois ci, pourtant, l'accumulation de mensonge a fini par exaspérer même ses derniers défenseurs, qui lui demandent de régler en dehors de tout débat politique ce problème qu'ils estiment uniquement d'ordre professionnel. On devine aisément ce que, par cette séparation des rôles, le parti radical cherche à faire. Lui qui, il n'y a pas si longtemps, ne voyait aucun problème à la double casquette, voudrait bien, maintenant que le vent tourne et que la campagne électorale commence, qu'on oublie les mensonges et les erreurs de son Syndic dans la défense de la Municipalité.

Au-delà de toute considération, il est bon de se poser la question: Pourquoi l'avocat de la commune a-t-il agi de la sorte ? Il est en effet curieux de voir un professionnel devenir aussi incompétent et aussi peu enclin à reconnaître un conflit d'intérêt flagrant. Les raisons sont-elle à rechercher dans son ego démesuré ? Bien que ce dernier semble effectivement très grand, il n'est certainement pas le seul responsable. Certains laissent entrevoir des raisons bassement financières.

Quoi qu'il en soit, il est bon de ne pas oublier que ce Syndic est capable du pire mais vraiment pas du meilleur. Lors de la présentation des listes de la future élection, il est à espérer que son nom soit tout simplement absent!

Actualité veveysanne

Déclaration de la Municipalité au Conseil communal de Vevey

Lors de la séance du Conseil communal du 1er septembre 2005, la Municipalité a fait une déclaration déterminante. Lue par Mamade Madeleine Burnier, vice-présidente de la Municipalité pour 2005, elle a été adoptée par les quatre Municipaux.

Depuis plusieurs semaines, des informations non vérifiées circulent et sont publiées dans la presse à propos de ce qu'il est convenu d'appeler «l'affaire de mobbing», au terme de laquelle la ville de Vevey a été condamnée à payer un montant important de plus de Fr. 370'000.–.

Désireuse d'en avoir le cœur net, la Municipalité [sans le Syndic] s'est efforcée d'obtenir copie des documents évoqués dans ces différents articles et censés contredire la position qu'elle a défendue face au Conseil communal en décembre 2004 et dans la réponse à l'interpellation Daniel Beaux du 16 juin 2005.

Il est apparu très clairement, en effet, que plusieurs documents importants n'avaient pas été portés à la connaissance de la Municipalité, en particulier deux lettres de l'avocat de la partie adverse concernant une offre transactionnelle.

Même si la formulation de ces documents peut donner lieu à discussion, il paraît inacceptable que ces offres n'aient pas été soumises à la Municipalité, seule autorité habilitée à trancher en l'espèce.

En outre, il est apparu que la décision de la Municipalité prise le 10 avril 2003 de proposer une offre transactionnelle à la partie adverse n'a pas donné lieu à un courrier formel à ladite partie adverse.

Dans ces conditions, la Municipalité de Vevey ne peut que présenter ses excuses au Conseil communal pour les affirmations erronées qu'elle a défendues devant lui, sur la base d'un dossier qui lui avait été transmis incomplet.

Elle entend dès lors, par ailleurs, entreprendre la démarche suivante: confier à un expert du monde judiciaire un mandat visant à analyser la manière dont cette procédure a été menée, afin de déterminer si elle l'a été conformément aux règles du contrat de mandat et si la Ville de Vevey a subi un dommage.

Sur le plan institutionnel, une délégation municipale a d'ores et déjà rencontré le Préfet et poursuivra ses contacts dans ce sens.

Comme vous le savez, cette affaire n'est pas encore arrivée à son terme, puisque des procédures sont envisagées à l'encontre du canton et en réponse à une demande de l'Assurance invalidité. La Municipalité s'efforcera, dans les limites de la responsabilité qui lui a été imputée par les décisions judiciaires précédentes, de défendre au mieux les intérêts de la commune face à ces deux parties.

N'HÉSITEZ PLUS !
Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.

Nom/prénom : _____

Adresse complète : _____

_____

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey 1
Un entretien ? téléphonez au 021 921 54 31

IMPRIMERIE
ROS
Rapide Offset Service SA
Chemin de la Forêt 14 1024 ECUBLENS
Tél. 021 636 36 10 • Fax 021 636 36 11
e-mail: bbircher@worldcom.ch
votre imprimeur

Actualité veveysanne

» Un Syndic inapproprié !

L'enquête du Régional du 14 juillet sur l'affaire de «mobbing» démontre de manière incontestable, et dans ses moindres détails, les agissements peu glorieux du Syndic et ses graves manquements. Tout y figure, sauf...

Sauf ce que plusieurs conseillers communaux ont pu constater lors de cette législature. Le Syndic fait montre d'une arrogance et d'un mépris envers les conseillers communaux qui en laisse pantois plus d'un. Ainsi, tel membre de la commission de gestion qui se fait insulter par le Syndic en pleine séance, tel autre à qui des documents sont refusés sans explications. Même au sein de la Municipalité, il joue un jeu trouble: à plusieurs reprises, il ne s'est pas gêné d'agir en sens contraire des décisions municipales dûment votées.

On se souvient encore de la rocambolesque affaire des gardes privés: une sorte de police parallèle que le Syndic a voulu imposer sans aucune consultation, contre l'avis même de la police municipale, et qui a été finalement l'objet d'un refus sec et sonnant du législatif. De nombreuses interpellations sont laissées sans réponse; et, lorsqu'il daigne répondre, c'est par des pirouettes et la langue de bois. Jamais un syndic n'aura pareillement fait l'unanimité contre lui.

Et ce personnage, lorsqu'il s'est présenté aux dernières élections, était censé représenter le renouveau du parti radical veveysan. En fait, toute son action à ce jour démontre une incapacité crasse à rassembler. Il a semé la dissension jusque dans son propre parti, dont une aile dissidente a vu le jour.

L'affaire du «mobbing» n'est que la – grosse ! – pointe de l'iceberg; elle révèle un style de gestion des affaires communales relevant d'une opacité et d'un mépris des Conseillers communaux et des citoyens que l'on croyait disparus depuis la débâcle vaudoise du «grand vieux parti».

On ne peut qu'espérer un ultime sursaut d'honneur du syndic de Vevey: la démission !

Serge Ansermet

» Les incivilités du Syndic

Le Syndic Rigot a voulu se profiler dès son entrée en fonction selon deux axes: la transparence de l'action municipale et la lutte contre les incivilités. Tout le monde s'est réjoui sincèrement de cette volonté affichée, mais nous n'avons pas été longs à déchanter.

En matière de transparence, le Syndic a régulièrement fait usage de ses prérogatives de chef de la Municipalité et a verrouillé avec arrogance de nombreuses affaires. Les conseillers communaux, et le Groupe socialiste au premier chef, ont dû multiplier les interventions pour tenter d'obtenir des informations pourtant parfaitement de leur compétence.

Les exemples sont nombreux:

- Accès aux notes de frais des membres de la Municipalité (le Syndic a traîné les pieds alors que le reste de la Municipalité ne voyait pas d'objection à les remettre à la commission de gestion);
- Informations sur l'affaire Maret (dès 2004, manœuvres dilatoires et série d'omissions);
- Explications à propos de l'indexation des salaires 2005 (réponse adoptée par la Municipalité mais refus de la donner au Conseil).

En matière d'incivilités, il est vrai que le Syndic Rigot a cru frapper fort en appelant à une milice privée pour «rétablir la loi» après le meurtre commis en mars 2003. Outre le fait que ce projet ubuesque a été balayé par le Conseil communal au profit de mesure légales et d'encadrement bien plus utiles, toute l'action du Syndic a, par contre, donné le plus fâcheux exemple de la plus parfaite mauvaise éducation.

Parce que les incivilités, ce n'est pas seulement faire de la musique tard le soir, bousculer les badauds dans la rue, ne pas tenir la porte aux vieilles dames, menacer un gamin racketté ou faire peur aux voyageurs qui passent tard par à la gare. L'incivilité, c'est aussi et surtout des impolitesses du Syndic qu'une foule de Veveysans ont pu constater ces dernières années. La liste est longue et malheureusement pas exaustive:

- Se rendre ridicule, et ridiculiser la ville, en prononçant un discours mesquin et revanchard en présence de tout le gratin politique cantonal lors de la réception d'un Conseiller d'Etat entré en charge;
- Considérer que Sa simple présence dans un bar ou un restaurant autorise cet établissement à fermer au-delà des heures, sans nécessité d'autorisation spéciale;
- Ne paraître que dans les événements où des personnages importants sont présents;
- Annoncer Sa présence à une manifestation et se décommander le plus souvent, voire être absent sans excuse;
- Exiger systématiquement des places gratuites à toutes les manifestations se déroulant sur le territoire communal, voire au-delà;
- Dans cette course aux places gratuites, exiger deux abonnements annuels au Théâtre (alors que la Municipale en charge paie sa place !), ce qui permet au public de constater lors de chaque représentation que les deux meilleures places sont vides;
- Considérer que tout bénévole d'une association est censé reconnaître le Syndic et se prosterner devant Lui lorsqu'il daigne paraître à une manifestation.
- Arriver sans prévenir avec une bande d'amis dans une soirée privée et s'offusquer de ne pas être admis.
- Juger de la qualité du travail d'une association ou d'une entreprise à la déférence qu'on Lui marque et au prix des petits fours proposés lors d'une manifestation.
- Faire des pieds et des mains pour participer au repas de soutien du Festival de jazz de Cully et ne pas payer le montant du repas.

BNV

Elections communales

» Un cadre clair pour des projets réalistes: le PS Vevey annonce la couleur

Elaborer un programme politique est une démarche prospective stimulante. A partir de l'expérience passée et des conditions du présent, il nous projette vers un futur souhaité, la vision socialiste de la vie dans la cité. Réaliste tout en anticipant les évolutions à venir, il se développe autour du seul axe qui justifie notre action: le bien commun des citoyens – une réelle qualité de vie au service de tous. Exit les privilèges de ceux qui ont le bras assez long pour manoeuvrer à leur avantage: le bien-être du plus grand nombre doit supplanter le pouvoir des plus forts.

«Comment»: une confiance à rétablir

Au terme de la présente législature, le constat est là: la majorité municipale, appuyée sur sa courte majorité du Conseil communal, n'a pas su jouer son rôle fédérateur. Trop de projets non concertés ont tenté le passage en force. Il s'agit maintenant de changer la méthode.

Résultats de l'action de la majorité en place:

- importante crise de confiance entre le législatif et l'exécutif;
- refus de la transparence;
- éclatement de groupes politiques;
- enlisement des projets;

Il est à remarquer qu'aucun des grands projets de la législature n'a réussi à réellement progresser (réaménagement de la Grande Place, plan de circulation, Château de l'Aile...), les blocages étant surtout imputables aux méthodes controversées du syndic.

Les socialistes s'engagent:

- à rétablir la confiance en osant le dialogue constructif avec les corps constitués;
- à communiquer authentiquement, comme l'attend une population bien informée et consciente des enjeux de notre cité;
- à faire progresser les projets en procédant aux consultations nécessaires afin que ceux qui ont à décider des options puissent le faire en connaissant réellement tous les enjeux.

«Avec qui»: travailler avec toute la population

Ces actions, nous les mèneront avec tous les habitants de cette ville. Chacun, quelle que soit sa condition, doit savoir et sentir qu'il a son mot à dire. A ce titre, il est heureux que les étrangers établis (10 ans en Suisse et 3 ans dans le canton) aient enfin une participation citoyenne dans les affaires de leur commune. L'intégration de tous ne peut que renforcer la collectivité. Nous souhaitons donc qu'ils prennent la place qu'ils méritent.

«Le cadre»: des finances saines et des investissements pour l'avenir

Le cadre financier dans lequel nous évoluons est l'objet de nos préoccupations. Une saine gestion financière donne la force nécessaire pour affronter les défis qui nous attendent. Aussi, quand nous évoquons l'endettement de la ville, n'oublions pas de mettre en parallèle les investissements productifs qui ont été réalisés. Une dette peut évoluer si elle permet d'augmenter notre capacité financière et si elle résulte d'investissements indispensables pour améliorer notre futur. Et, lors de résultats comptables positifs, il est tout à fait logique de réduire la dette, comme il a été possible de le faire ces dernières années.

Notre collectivité peut se donner les moyens financiers qui lui permettent d'offrir des prestations de qualité qui bénéficient au plus grand nombre.

BNV

FLASH AND GO!
Atelier de flashage
Conception - graphisme
Numérisation - retouche
Impression numérique
pour faire bonne impression!
Rue J.-J. Rousseau 4 • 1800 Vevey
Tél. 021 921 61 88 • Fax 021 921 62 05
flashandgo@bluewin.ch

Votation fédérale

OUI à la Libre circulation des personnes

Accords bilatéraux
UNE IDÉE SUISSE OUI

Circulation des personnes, une liberté maîtrisée

Le 25 septembre, nous sommes consultés à propos de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union Européenne, qui serait accompagnée d'une révision des mesures d'accompagnement

La libre circulation des personnes s'inscrit dans le cadre d'une ouverture à l'Europe. L'extension de l'Union Européenne (UE) à dix pays de l'ancien bloc de l'Est permet enfin une stabilité positive sur un continent divisé durant des décennies par la guerre froide. Voulons-nous continuer à nous isoler d'une Europe en marche ou voulons-nous au contraire d'une Suisse ouverte sur le monde, collaborant avec ses pays voisins et respectant la question de principe de la libre circulation des personnes ?

L'accord sur la libre circulation des personnes avec les 15 anciens Etats membres de l'UE est en vigueur depuis le 1er juillet 2002. L'Europe des 15 s'est élargie le 1er mai 2004 à 10 nouveaux pays. Les accords existants entre la Suisse et l'UE, concernant entre autre le transport terrestre, l'agriculture, la lutte contre la fraude, la recherche, ont été automatiquement étendus aux nouveaux membres. Par contre, la libre circulation des personnes a fait l'objet d'un référendum lancé par les Démocrates suisses, c'est pourquoi nous devons nous prononcer sur ce sujet uniquement.

La libre circulation des personnes étant une question de principe, l'essentiel est surtout d'examiner les mesures d'accompagnement régissant cette libre circulation entre l'UE et la Suisse. La signature des premiers accords a apporté quatre mesure d'importance pour la protection des travailleurs suisses face principalement au dumping salarial: obligation de payer des salaires suisses à la main d'œuvre arrivant en Suisse; définition des salaires minimaux dans les contrats de travail standards; surveillance du marché du travail; force obligatoire des conventions collectives de travail (CCT).

L'extension proposée aux nouveaux pays de l'UE permet de compléter, d'améliorer les mesures d'accompagnement et de renforcer considérablement les conditions de travail en Suisse. Cette progression a été possible grâce au travail et aux efforts des différents partenaires sociaux, dont les nouveaux «syndicalistes» de l'UDC n'ont jamais fait partie !

Les progrès concernent principalement les sanctions à l'encontre des entreprises pratiquant le dumping salarial ou ne respectant pas les CCT, ceci par les biais de commissions regroupant tous les partenaires sociaux, des mesures à l'encontre des pseudo indépendants et l'engagement de 150 inspecteurs du travail supplémentaires.

Il est par contre erroné de croire que l'Europe et la Suisse vont changer, en bien ou en mal, au lendemain du 25 septembre. En effet, la complète libre circulation des personnes ne sera effective qu'en 2014, après une période transitoire. Elle permettra la mise en place des mesures d'accompagnement ainsi que leur amélioration.

La libre circulation des personnes c'est l'ouverture à l'Europe, la possibilité pour les travailleurs suisses de travailler en Europe, la création d'emploi et l'amélioration des conditions de travail grâce aux mesures d'accompagnement.

Le 25 septembre, votons pour notre avenir, votons oui.